Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 19/08/2024 - 22805 - 2007 B 02612 - 500 481 882 - ABALONE TT REZE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	3 229.06	3 229.06				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	69 538.21	66 285.12	3 253.09	3 212.23	40.86	1.27
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	170.00		170.00	170.00		
	Prêts	39 088.00		39 088.00	15 900.00	23 188.00	145.84
	Autres immobilisations financières	4 200.00		4 200.00	4 200.00		
	Total II	116 225.27	69 514.18	46 711.09	23 482.23	23 228.86	98.92
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 201 471.78	18 831.51	1 182 640.27	903 870.99	278 769.28	30.84
	Autres créances	618 803.63		618 803.63	589 676.13	29 127.50	4.94
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	10 446.24		10 446.24	8 055.64	2 390.60	29.68
	Total III	1 830 721.65	18 831.51	1 811 890.14	1 501 602.76	310 287.38	20.66
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 946 946.92	88 345.69	1 858 601.23	1 525 084.99	333 516.24	21.87

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 43 288.00
(3) Dont à plus d'un an

Déposé au Greffe
le 17 JUIN 2024
sous le N° 22805
RCS N° 07 B 2612

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000.00	100 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10 000.00	10 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	328 129.65	234 122.59	94 007.06	40.15
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	208 869.43	159 007.06	49 862.37	31.36
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	646 999.08	503 129.65	143 869.43	28.59
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	15 064.00	15 064.00		
	Provisions pour charges				
	Total III	15 064.00	15 064.00		
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	5 135.14	3 881.28	1 253.86	32.31
	Emprunts et dettes financières diverses	18 564.02		18 564.02	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 894.10	208 293.47	-33 399.37	-16.03
	Dettes fiscales et sociales	973 234.68	771 823.10	201 411.58	26.10
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	24 710.21	22 893.49	1 816.72	7.94
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 196 538.15	1 006 891.34	189 646.81	18.83
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 858 601.23	1 525 084.99	333 516.24	21.87
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 196 538.15	1 006 891.34		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2021 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	6 326 931.04		6 326 931.04	5 479 758.34	847 172.70	15.46
Chiffre d'affaires NET	6 326 931.04		6 326 931.04	5 479 758.34	847 172.70	15.46
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			4 666.62	11 180.07	-6 513.45	-58.26
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			58 506.25	56 222.01	2 284.24	4.06
Autres produits			619.53	20.88	598.65	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			6 390 723.44	5 547 181.30	843 542.14	15.21
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			620 886.00	566 827.01	54 058.99	9.54
Impôts, taxes et versements assimilés			161 639.79	141 639.02	20 000.77	14.12
Salaires et traitements			4 282 857.29	3 674 712.96	608 144.33	16.55
Charges sociales			939 497.16	921 917.25	17 579.91	1.91
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 880.19	4 713.31	-2 833.12	-60.11
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 553.81		1 553.81	
Dotations aux provisions						
Autres charges			48.27	105.44	-57.17	-54.22
Total des Charges d'exploitation (II)			6 008 362.51	5 309 914.99	698 447.52	13.15
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			382 360.93	237 266.31	145 094.62	61.15
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	70 696.58	42 252.32	28 444.26	67.32
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	70 696.58	42 252.32	28 444.26	67.32
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	62 564.08	44 927.57	17 636.51	39.26
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	62 564.08	44 927.57	17 636.51	39.26
2. Résultat financier (V-VI)	8 132.50	-2 675.25	10 807.75	403.99
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	390 493.43	234 591.06	155 902.37	66.46
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 500.00	25.00	6 475.00	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	6 500.00	25.00	6 475.00	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-6 500.00	-25.00	-6 475.00	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	88 526.00	31 967.00	56 559.00	176.93
Impôts sur les bénéfices (X)	86 598.00	43 592.00	43 006.00	98.66
Total des produits (I+III+V+VII)	6 461 420.02	5 589 433.62	871 986.40	15.60
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 252 550.59	5 430 426.56	822 124.03	15.14
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	208 869.43	159 007.06	49 862.37	31.36

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 858 601.23 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 326 931.04 Euros et dégageant un bénéfice de 208 869.43 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 229		
Installations générales agencements aménagements divers	54 456		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 161		1 921
TOTAL	67 617		1 921
Autres titres immobilisés	170		
Prêts, autres immobilisations financières	20 100		23 188
TOTAL	20 270		23 188
TOTAL GENERAL	91 116		25 109

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 229	3 229
Installations générales agencements aménagements divers			54 456	54 456
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			15 082	15 082
TOTAL			69 538	69 538
Autres titres immobilisés			170	170
Prêts, autres immobilisations financières			43 288	43 288
TOTAL			43 458	43 458
TOTAL GENERAL			116 225	116 225

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 229			3 229
Installations générales agencements aménagements divers	54 053	403		54 456
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 352	1 477		11 829
TOTAL	64 405	1 880		66 285
TOTAL GENERAL	67 634	1 880		69 514

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	403				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 477				
TOTAL	1 880				
TOTAL GENERAL	1 880				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	15 064				15 064
TOTAL	15 064				15 064

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	17 278	1 554			18 832
TOTAL	17 278	1 554			18 832
TOTAL GENERAL	32 342	1 554			33 896
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 554			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	39 088	39 088	
Autres immobilisations financières	4 200	4 200	
Clients douteux ou litigieux	30 036	30 036	
Autres créances clients	1 171 436	1 171 436	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 461	50 461	
Taxe sur la valeur ajoutée	19 052	19 052	
Divers état et autres collectivités publiques	2 667	2 667	
Groupe et associés	513 514	513 514	
Débiteurs divers	33 110	33 110	
Charges constatées d'avance	10 446	10 446	
TOTAL	1 874 010	1 874 010	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	23 188		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	5 135	5 135		
Emprunts et dettes financières divers	18 564	18 564		
Fournisseurs et comptes rattachés	174 894	174 894		
Personnel et comptes rattachés	478 992	478 992		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	59 605	59 605		
Impôts sur les bénéfices	52 266	52 266		
Taxe sur la valeur ajoutée	323 163	323 163		
Autres impôts taxes et assimilés	59 208	59 208		
Autres dettes	24 710	24 710		
TOTAL	1 196 538	1 196 538		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	20.0000	5 000			5 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	35 776
Total	35 776

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	478
Emprunts et dettes financières diverses	215
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 491
Dettes fiscales et sociales	336 873
Autres dettes	24 710
Total	385 767

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 446
Total	10 446

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4026 euros, correspondants aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	93 227
Total (1)	93 227

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	438 381
Total	438 381

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	254
Engagement total		254

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 3.65 %

ABALONE TT REZÉ
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 100000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
500481882 RCS NANTES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 mai 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

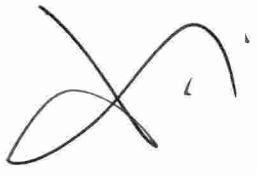
- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 208869,43 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 328129,65 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 10000,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 536999,08 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 396999,08 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 140000,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 28,00 *euro(s) par action.*
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2021			65 000,00 €
31.12.2020			80 000,00 €
31.12.2019			Néant



ABALONE TT REZÉ
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 100000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
500481882 RCS NANTES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 mai 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 208869,43 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 328129,65 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 10000,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 536999,08 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

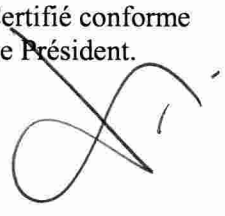
- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 396999,08 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 140000,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 28,00 *euro(s) par action.*
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2021			65 000,00 €
31.12.2020			80 000,00 €
31.12.2019			Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.



ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

La société ou la personne morale désignée ci-après

ABALONE TT REZÉ
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 100000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
500481882 RCS NANTES

Représentée par la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (4800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, elle-même représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président,

Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier ;

Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (4800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président.

Pour la société ABALONE TT REZÉ
Sa Présidente, la société ABALONE FRANCE
Représentée par M. VERNEYRE

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Rezé S.A.S

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Abalone TT Rezé S.A.S
43 rue Bobbys Sands 44800 SAINT-HERBLAIN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Rezé S.A.S

43 rue Bobbys Sands 44800 SAINT-HERBLAIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Abalone TT Rezé S.A.S,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT Rezé S.A.S relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 23 mai 2023

KPMG SA



23/05/2023 10:43

Signé par **Yohann Bossard (KPMG)**

Yohann BOSSARD

Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT REZE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 43 RUE BOBBY SANDS 44800 ST HERBLAIN — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 50048188200032 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 229	AG 3 229		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	69 538	AU 66 285	3 253	3 212
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	170	BE	170	170
	Prêts	BF	39 088	BG	39 088	15 900
	Autres immobilisations financières*	BH	4 200	BI	4 200	4 200
	TOTAL (II)	BJ	116 225	BK 69 514	46 711	23 482
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 201 472	BY 18 832	1 182 640	903 871
	Autres créances (3)	BZ	618 804	CA	618 804	589 676
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF		CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	10 446	CI	10 446	8 056
	TOTAL (III)	CJ	1 830 722	CK 18 832	1 811 890	1 501 603
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 946 947	1A 88 346	1 858 601	1 525 085

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 43 288 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT REZE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	328 130	234 123
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	208 869	159 007
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	646 999	503 130
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	15 064	15 064
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	15 064	15 064
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 135	3 881
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	18 564	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	174 894	208 293
	Dettes fiscales et sociales	DY	973 235	771 823
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	24 710	22 893
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 196 538	1 006 891
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 858 601	1 525 085

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 196 538	1 006 891
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 658	3 483

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT REZE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	6 326 931	FH		FI	6 326 931	5 479 758
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 326 931	FK		FL	6 326 931	5 479 758
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	4 667	11 180
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	58 506	56 222
	Autres produits (1) (11)					FQ	620	21
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 390 723	5 547 181
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	620 886	566 827
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	161 640	141 639
	Salaires et traitements*					FY	4 282 857	3 674 713
	Charges sociales (10)					FZ	939 497	921 917
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	1 880	4 713
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 554	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	48	105
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 008 363	5 309 915
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	382 361	237 266
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	70 697	42 252
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	70 697	42 252
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	62 564	44 928
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	62 564	44 928
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	8 133	(2 675)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	390 493	234 591

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT REZE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	6 500	25
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 500	25
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(6 500)	(25)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	88 526	31 967
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	86 598	43 592
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 461 420	5 589 434
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 252 551	5 430 427
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	208 869	159 007

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	58 506	56 222
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DONS	6 500	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 858 601.23 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 326 931.04 Euros et dégageant un bénéfice de 208 869.43 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 229		
Installations générales agencements aménagements divers	54 456		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 161		1 921
TOTAL	67 617		1 921
Autres titres immobilisés	170		
Prêts, autres immobilisations financières	20 100		23 188
TOTAL	20 270		23 188
TOTAL GENERAL	91 116		25 109

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 229	3 229
Installations générales agencements aménagements divers			54 456	54 456
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			15 082	15 082
TOTAL			69 538	69 538
Autres titres immobilisés			170	170
Prêts, autres immobilisations financières			43 288	43 288
TOTAL			43 458	43 458
TOTAL GENERAL			116 225	116 225

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 229			3 229
Installations générales agencements aménagements divers	54 053	403		54 456
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 352	1 477		11 829
TOTAL	64 405	1 880		66 285
TOTAL GENERAL	67 634	1 880		69 514

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	403				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 477				
TOTAL	1 880				
TOTAL GENERAL	1 880				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	15 064				15 064
TOTAL	15 064				15 064

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	17 278	1 554			18 832
TOTAL	17 278	1 554			18 832
TOTAL GENERAL	32 342	1 554			33 896
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 554			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	39 088	39 088	
Autres immobilisations financières	4 200	4 200	
Clients douteux ou litigieux	30 036	30 036	
Autres créances clients	1 171 436	1 171 436	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 461	50 461	
Taxe sur la valeur ajoutée	19 052	19 052	
Divers état et autres collectivités publiques	2 667	2 667	
Groupe et associés	513 514	513 514	
Débiteurs divers	33 110	33 110	
Charges constatées d'avance	10 446	10 446	
TOTAL	1 874 010	1 874 010	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	23 188		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	5 135	5 135		
Emprunts et dettes financières divers	18 564	18 564		
Fournisseurs et comptes rattachés	174 894	174 894		
Personnel et comptes rattachés	478 992	478 992		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	59 605	59 605		
Impôts sur les bénéfices	52 266	52 266		
Taxe sur la valeur ajoutée	323 163	323 163		
Autres impôts taxes et assimilés	59 208	59 208		
Autres dettes	24 710	24 710		
TOTAL	1 196 538	1 196 538		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	20.0000	5 000			5 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	35 776
Total	35 776

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	478
Emprunts et dettes financières diverses	215
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 491
Dettes fiscales et sociales	336 873
Autres dettes	24 710
Total	385 767

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 446
Total	10 446

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4026 euros, correspondants aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	93 227
Total (1)	93 227

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	438 381
Total	438 381

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	254
Engagement total		254

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 3.65 %

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Rezé S.A.S

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Abalone TT Rezé S.A.S
43 rue Bobbys Sands 44800 SAINT-HERBLAIN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Rezé S.A.S

43 rue Bobbys Sands 44800 SAINT-HERBLAIN

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Abalone TT Rezé S.A.S,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Saint Lô, le 23 mai 2023

KPMG SA



23/05/2023 09:22

Signé par **Yohann Bossard (KPMG)**

Yohann BOSSARD

Associé

Greffe du Tribunal de Commerce
IMMEUBLE RHUYS
2TER QU FRANCOIS MITTERRAND
BP 86209
44262 NANTES CEDEX 2

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

N° de gestion : 2007B02612 | relance 2 / 2022

Cour d'Appel de RENNES
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANTES

PARQUET DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
SERVICE COMMERCIAL, ECONOMIQUE ET FINANCIER

LA POSTE

ABALONE TT REZE
43 R BOBBY SANDS
44800 ST HERBLAIN

SD : 864014244215OOF

Nantes, le 26/02/2024

Objet : DEPOT AU RCS DES COMPTES ANNUELS - ABALONE TT REZE - N° RCS 500481882

Madame, Monsieur,

Par plusieurs relances il vous a été rappelé que les comptes de votre société n'ont pas été déposés.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir régulariser le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES (sis 2 Bis Quai François Mitterrand BP 86209 44262 NANTES), en adressant les pièces certifiées conformes dans un délai d'un mois.

Si vous ne vous exécutez pas, le parquet engagera le cas échéant des poursuites pénales à votre encontre devant le Tribunal de Police.

Je vous rappelle que le non dépôt des comptes est passible de sanctions :

- **Article L 611-2 II du Code de Commerce** : « Lorsque les dirigeants d'une société commerciale ne procèdent pas au dépôt des comptes annuels dans les délais prévus par les textes applicables, le président du tribunal peut, [...], leur adresser une injonction de le faire à bref délai sous astreinte.» ;
- **Article R247-3 du même code** : « Le fait de ne pas satisfaire aux obligations de dépôt prévues aux articles L. 232-21 à L. 232-23 est puni de l'amende prévue par le 5e de l'article 131-13 du code pénal pour les contraventions de la cinquième classe. » Soit une amende de 1.500€ euros au plus pour les contraventions de la cinquième classe, montant qui peut être porté à 3.000 euros en cas de récidive.

Le Procureur de la République,

Pièces à fournir pour le dépôt des comptes *: Un exemplaire certifié conforme des comptes annuels et annexes, ainsi que l'assemblée approuvant les comptes, accompagnés d'un règlement de la somme de 50,45 euros TTC (règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES) par exercice déposé.*

Greffe du Tribunal de Commerce
IMMEUBLE RHUYS
2BIS QU FRANCOIS MITTERRAND
BP 86209
44262 NANTES CEDEX 2

REÇU le
04 JAN. 2024
Rep. ----------

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTES

N° de gestion : 2007B02612 | relance 1 / 2022

Registre du Commerce et des Sociétés
SERVICE DES COMPTES ANNUELS
- Tél 02.40.41.02.18/21/22

LA POSTE

ABALONE TT REZE
43 R BOBBY SANDS
44800 ST HERBLAIN

SD : 8630142423950 41

Nantes, le 26/12/2023

Objet : DEPOT AU RCS DES COMPTES ANNUELS - N° RCS 500481882

Madame, Monsieur,

Le dépôt des comptes annuels au registre du commerce et des sociétés, dans le mois qui suit leur approbation, est une obligation légale que doit remplir toute Société par actions simplifiée.

Votre obligation n'a pas été remplie à ce jour pour l'exercice 2022.

Aussi je vous remercie de bien vouloir m'adresser sous les meilleurs délais un exemplaire certifié conforme des documents requis :

- Les comptes annuels
- le rapport de gestion, le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, éventuellement complétés de ses observations sur les modifications apportées par l'assemblée aux comptes annuels qui lui ont été soumis et, s'il y a lieu, le rapport du conseil de surveillance.
- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution d'affectation votée.
- Le Procès verbal d'assemblée approuvant les comptes,

Le dépôt doit être accompagné de la somme de 47,54 euros TTC (règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES) par exercice déposé, incluant le coût de l'insertion d'un avis au BODACC, la taxe INPI et les frais de relance.

Une société en liquidation amiable ou sans activité doit également procéder à ce dépôt.

Je reste à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire, et vous remercie de bien vouloir me signaler une éventuelle erreur figurant dans ce courrier, pour laquelle vous voudrez bien accepter mes excuses.

Veuillez, Madame, Monsieur, recevoir mes salutations distinguées.

Le greffier,

TRIBUNAL de COMMERCE
GREFFE
- NANTES -

ABALONE®
agence d'emplois
www.abalone-interim.com

REZÉ

SAS au Capital de 100 000 €
43 rue Bobby Sands - ZAC de la Lorie
BP 80095 - 44814 SAINT-HERBLAIN CEDEX
Siret : 500 481 882 00032 - APE : 7820 Z
Garantie financière : ATRADIUS
Tél. 02 40 69 09 83
Fax 02 40 69 04 73

nantes 2013 european green capital
ABALONE
a été labellisé
Nantes 2013 Green Capital

17 JUIL. 2024
50,45 €

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES
IMMEUBLE RHUYS
2 TER QUAI FRANCOIS MITTERRAND
BP 86209
44262 NANTES CEDEX 2

OBJET : DEPOT DES COMPTES ANNUELS – N°RCS 500481882 – ABALONE TT REZE
N°Gestion : 2007021612/ Relance 2/ 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, l'ensemble des éléments nécessaires au dépôt des comptes annuels de la Société ABALONE TT REZE, pour l'exercice clos le 31.12.2022, ainsi qu'un chèque d'un montant de 50,45 euros relatif aux frais de formalités.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser le récépissé de dépôt à l'adresse suivante :

ABALONE FRANCE
Service Juridique – JT
43, Rue Bobby SANDS
44 800 SAINT-HERBLAIN

Nous vous en souhaitons bonne réception,

Veuillez recevoir, Madame Monsieur, nos sincères salutations,

PO/Nadège LIGNON, Directrice Générale Adjointe